

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M^e Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 13-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de modifier l'article 3.1.3 concernant les marges de recul dans les zones construites**;
- QUE le règlement numéro 13-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 25 octobre 2023;
- QUE le règlement numéro 13-2023 est entré en vigueur le 25 octobre 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M^{me} Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 8 novembre 2023.

Bastien Gaudet
Greffier